



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :
18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre, l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence
de Mme. le Maire, Joëlle SCHWOB.

- ⊘ Membres en exercice : 14
- ⊘ Présents : 11
- ⊘ Votants : 14
- ⊘ Pour : 12
- ⊘ Contre : 1
- ⊘ Abstention : 1

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeannine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck
Représentés : LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice, MERLE Christelle par CLEMENT Benoit, CHANTEPERDRIX Guy par FEVRE Franck

Excusés : --

Absents : --

Secrétaire de séance : Fabrice PRUDHON

DE-2024-59

Enquête publique conjointe – avis sur le projet d'extension du Parc Freyssinet

Le conseil communautaire a délibéré le 14 décembre 2023 pour approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit du Grand Chalon en vue de l'extension du parc sportif et écologique Eugène Freyssinet sur les parcelles voisines privées dites de la STEF ainsi que le recours à l'expropriation si les négociations à l'amiable ne devaient pas pouvoir aboutir.

Ce projet concerne les parcelles AI12 et AI13, d'une contenance totale de 10 643 m², située en continuité du parc existant sur la commune de Saint-Rémy.

Sur la base des dossiers d'utilité publique et d'enquête parcellaire établis par le Grand Chalon, M. le Président du Grand Chalon a sollicité le 11 avril 2024 la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) pour savoir si le projet était soumis ou non à évaluation environnementale. M. le Préfet de Bourgogne Franche Comté a rendu son avis le 7 mai 2024 par arrêté, qui dispense le projet d'extension du parc Freyssinet d'évaluation environnementale.

Les dossiers ont également été transmis à la Préfecture de Saône-et-Loire le 21 mai 2024 afin que celle-ci organise l'enquête publique afférente.

Le 1er juillet 2024, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a rendu un avis favorable au projet.

L'arrêté préfectoral n°DCL-BRENV-2024-255-1 du 11 septembre 2024 porte ouverture, au profit du Grand Chalon, d'une enquête publique conjointe portant sur l'utilité publique du projet et l'enquête parcellaire.

L'enquête publique conjointe se déroule du 21 octobre au 21 novembre 2024. Les frais relatifs à cette enquête demeurent à la charge du Grand Chalon.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le Grand Chalon a notifié à l'unique propriétaire connu par courrier en date du 30 septembre 2024 les informations relatives aux modalités de déroulement de cette enquête ainsi qu'un questionnaire d'identité à compléter.

Dans l'article 4 de l'arrêté, joint au présent rapport, ayant prescrit l'enquête publique conjointe, M. le Préfet demande au conseil municipal de Saint-Rémy et au Conseil communautaire du Grand Chalon de formuler leur avis sur le projet.

Cet avis doit être rendu à compter de l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit entre le 21 octobre et le 6 décembre 2024.

Les dossiers d'enquête publique préalable à la DUP et d'enquête parcellaire sont consultables sur le site internet de la Préfecture de Saône-et-Loire à l'adresse suivante : projet extension parc Freyssinet à Saint-Rémy - DUP, expropriation - Enquêtes publiques - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État de la Saône-et-Loire (saone-et-loire.gouv.fr)

Par courrier en date du 23 octobre 2024, M. le Président du Grand Chalon propose aux communes membres du Grand Chalon d'exprimer leur avis sur ce projet et de verser celui-ci à l'enquête publique, en tant que contribution.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_23_12_11_1 en date du 14 décembre 2023 portant sur l'extension du parc Eugène Freyssinet avec le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mai 2024 portant dispense d'évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable rendu par la Direction Départementale des Territoires (DDT) le 1er juillet 2024,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRENV-2024-255-1 du 11 septembre 2024 portant ouverture, au profit du Grand Chalon, d'une enquête publique conjointe portant sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sur l'enquête parcellaire du projet d'extension du parc sportif et écologique Freyssinet sur la commune de Saint-Rémy,

Vu les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire,

Considérant que ce projet poursuivi par le Grand Chalon participe à la requalification de l'entrée sud de Chalon-sur-Saône, qui est un axe très fréquenté de la communauté d'agglomération et qui participe à son attractivité,

Considérant que le projet d'aménagement fixe une large part à la végétalisation et à la désimperméabilisation des sols, qui est un axe fort de la politique de transition écologique menée par l'agglomération et ses communes membres,

Considérant que le projet d'extension du parc Freyssinet sur les parcelles occupées par les bâtiments en friche des anciens entrepôts dits de la STEF répond à une demande forte des usagers du parc existant, et de la population en général, demandeurs de nouveaux équipements sportifs et de loisirs en libre accès,

Considérant que le parc existant et le projet d'extension seront à court terme facilement accessibles à vélo grâce aux itinéraires développés par le Grand Chalon et ses communes membres,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet d'extension du Parc sportif et écologique Freyssinet sur la commune de Saint-Rémy.

Le secrétaire de séance, Fabrice PRUDHON

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de réception de l'AR: 19/11/2024
071-217101179-DE_2024_59-DE
A G E D I